

Semsamar : Aménagement d'une aire de jeux au quartier de Bélair à Capesterre Belle-Eau

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

20 mars 2023

Pouvoir adjudicateur

SEMSAMAR (971) Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Capesterre Belle-Eau

M. le Président Directeur Général de la SEMSAMAR

97122 Baie-Mahault

Tel : +33 690401773. Fax : +33 590321667.

E-mail : glakhia@semsamar.fr

profil d'acheteur : <https://www.marché-securisé.fr>.

Objet du marché

Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de jeux au Quartier de Bélair à Capesterre Belle-Eau

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'article

L.2123-1 du code de la commande publique

Durée du marché

Délai de réalisation : 5 mois

Modalités d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont selon la pondération suivante :

Méthodologie (60%) notée sur 10 apprécié au regard d'un mémoire justificatif (2 pages maximum) des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché :

Qualité mémoire : de 0 à 4/10 (la qualité du mémoire s'apprécie par rapport à la pertinence des rubriques qui le composent),

Précisions sur le niveau des moyens humains et matériels et la pertinence de la composition de l'équipe qui seront affectés à l'opération : 0

à 2/10,

Fourniture d'un planning détaillé optimisé faisant apparaître les éléments de missions: 0 à 4/10

Prix (40%) noté sur 10 apprécié au regard du prix contenus dans l'offre du candidat.

La note la plus élevée sera affectée à l'offre la moins élevée. Celle des autres candidats résultera de la multiplication de la note la plus

élevée par le rapport " montant de l'offre la moins élevée sur le montant de l'offre à noter ".

Date limite

Date de clôture : Lundi 03 avril 2023 - 12:00

Autres informations

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces

mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de

consultation.

Date d'envoi du présent avis

20 mars 2023